

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Amélioration et extension des capacités de pompage et de distribution d'eau de mer du Port de Cherbourg, dans les secteurs de Collignon et Produimer sur la Commune de Cherbourg-en-Cotentin (50)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen, Ouistréham et Cherbourg (PNA)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Philippe DEISS, Directeur Général des Ports Normands Associés

RCS / SIRET

2 0 0 0 | 0 0 6 | 0 9 6 | 0 0 0 2 | 4

Forme juridique

Syndicat Mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 18°) Dispositif de prélèvement des eaux de mer : procédure d'examen au cas par cas pour tous dispositifs dont le prélèvement est supérieur ou égal à 30 m3 par heure d'eau de mer	Déplacement d'une prise d'eau de mer existante et augmentation de sa capacité de prélèvement. Actuellement, l'estimation des capacités hydrauliques de la prise d'eau est comprise entre 300 et 900 m3/h selon le niveau de la mer, soit de 3000 m3/j à 6000 m3/j. Le besoin en distribution est estimé à environ 1000 m3/jour à court terme, 4000 m3/jour à moyen terme et 7000 m3/jour à long terme

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet visant à améliorer les conditions d'exploitation de la prise d'eau et à augmenter la capacité de pompage et de distribution d'eau de mer destinée à des activités économiques en lien avec les produits de la mer (viviers, usine de transformation), avec déplacement de la prise d'eau et son réaménagement, ainsi que la mise en place de branchements supplémentaires sur le réseau de distribution existant, ainsi que la création d'un distribution publique d'eau de mer (création d'une suppression et mise en oeuvre de branchements individuels à la parcelle).

4.2 Objectifs du projet

L'installation est composée d'une prise d'eau équipée d'une crépine. Elle est située au pied de la digue de Collignon au sein d'un enrochement de protection. Elle alimente gravitairement par une canalisation DN 600 longeant le pied de la digue un puits de pompage d'eau de mer équipé de pompes de relevage. Le puits est situé en bordure d'une voie littorale (Boulevard de Collignon). Le système actuel connaît des difficultés de fonctionnement liées à l'encombrement de la crépine par les algues et un ensablement important de la canalisation d'alimentation du puits de pompage en limitant la capacité. Ces difficultés entraînent des opérations d'entretien récurrentes compliquées, onéreuses et qui ne sont pas optimales du point de vue de la sécurité. Les objectifs du projet visent à diminuer les opérations d'entretien de suppression des algues autour de la crépine et de désensablement des installations, à améliorer la sécurité des personnels lors de l'entretien, et à permettre le raccordement sur l'installation de nouveaux usagers dans les secteurs de Collignon et de Produimer.

La capacité de production sera de 4000 m³/jour lors de la mise en service, et pourrait être portée à long terme à 7000 m³/jour. L'installation comportera deux pompes de 200 m³/h et un emplacement pour une troisième (secours). Par faible coefficient de marée (limitant la durée de pompage possible), la production de 4000 m³/jour sera assurée durant 5 heures par cycle de marée, soit 10 heures par jour. A l'heure actuelle, la capacité hydraulique de la prise d'eau est de 300 à 900 m³/heure selon la marée, et de 3000 à 6000 m³/jour.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Ports Normands Associés (PNA) a lancé des études de faisabilité menée en 2013-2014, et a désormais désigné un maître d'œuvre pour concevoir des travaux. A ce stade des études de conception des ouvrages, les travaux envisagés sont ainsi les suivants :

- Déplacement de la prise d'eau d'environ 70 m dans une configuration proche de celle actuelle au pied de la digue et avec une crépine découverte à marée basse (accessibilité).
- Allongement de la canalisation gravitaire existante de la prise d'eau (de 70 m environ).
- Ajout ou mise à niveau des regards afin de permettre et faciliter l'hydrocurage de la conduite gravitaire.
- Déplacement de la prise d'eau vers la mer à altitude constante. Elle sera ainsi placée environ 1 mètre au-dessus du niveau de l'éstran en permettant de limiter les entrées de sable dans la prise d'eau.
- Remplacement des pompes actuelles du poste existant par des pompes de surpression (2 x 400 m³/h + 1 de secours) pour desservir un réseau de refoulement existant (1750 ml), qui serait converti en réseau de distribution sous pression constante à marée haute.
- Création de nouveaux branchements sur le réseau de refoulement existant de 1750 mètres linéaires vers la zone Produimer. Ce réseau deviendra alors un réseau de distribution d'eau de mer, en pression à marée haute. Ces branchements seront équipés de régulateurs de débits pilotés par une télégestion centralisée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Lors de la phase d'exploitation, le projet prévoit :

- Un fonctionnement des ouvrages de pompage lié à la marée : la durée de pompage sera d'environ 5 h par marée, soit 10h/jour autour de l'étale de pleine mer.
- Les rejets des eaux ne sont pas modifiés par rapport à la situation actuelle : Ils s'opèrent dans des rejets existants à l'Ouest de la digue (position opposée à la prise d'eau) pour le secteur Collignon et dans le port des Flamands pour le secteur Produimer.
- Le suivi et l'entretien des ouvrages et du réseau.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

AUCUNE PROCEDURE D'AUTORISATION :

- Loi sur l'eau : Rubrique 4.1.2.0 « Travaux d'aménagement portuaires ... » : 2° (montant > 160 000 euros mais < 1 900 000 euros (D) » : montant estimatif de 780 000 euro : déclaration requise
- Loi sur l'eau : Rubrique 2.2.3.0 "rejet dans les eaux de surface..." : rejets d'ores et déjà autorisés (cf. AP20-01-1998 et AP ICPE)
- Demande d'Agrément Sanitaire au titre du code de la santé publique (art.R 1321-1 et svts) : non requise
- Demande de concession selon les articles R2124-1 et suivants du CGPPP : non requise (prise d'eau actuelle et future dans le domaine de PNA)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Emprise du projet	- +/- 10 m ² (prise d'eau)
- Longueur de canalisation à créer (prise d'eau / distribution)	- 70 ml pour le prolongement de la canalisation de prélèvement
- Prélèvement d'eau de mer	- branchement d'alimentation des usagers depuis la conduite principale (DN400)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune :Cherbourg-en-Cotentin (50)
Prise d'eau dans le secteur de Collignon (accès par le boulevard de Collignon depuis la RN13 ; digue de Collignon (limite de Est de la Rade de Cherbourg) à l'intérieur du Port Civil de Cherbourg
Réseau de distribution entre la prise d'eau et le secteur Produimer au bord du port des Flamands à environ 1,5 km l'ouest

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 34 ' 12 " O Lat. 49 ° 39 ' 30 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche correspond aux "DUNES ET MARAIS DE COLLIGNON" (type I réf. 250020044) et est située 900 m à l'Est de la zone de projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	commune de Cherbourg-en-Cotentin (50)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de bien inscrit au patrimoine mondial intéressant le site du projet. Le monument historique le plus proche est le domaine du chateau de Tourlaville (classé MH), à plus de 2 km de la zone de projet.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche est à 200 m environ au sud : marais arrière-littoraux (secteur du Collignon)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan Particulier d'Intervention concerne les activités du port militaire de Cherbourg de 2004. Le site du projet est hors de ce périmètre. Un Plan de Prévention Multi Risques a été prescrit le 21/12/2012 par le préfet de la Manche. L'ensemble du secteur est exposé au risque de submersion marine. Le PPRI de la Divette et du Trottebec a été approuvé le 29/06/2007. Le secteur du projet est hors des zones d'aléas. Il n'existe pas de PPRT intéressant le site du projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe aucune référence dans les bases de données BASOL ou BASIAS intéressant la zone du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NB : La prise d'eau destinée à l'alimentation d'activités de produits de la mer (alimentation de viviers). La plage de Collignon se trouve à proximité immédiate de la prise d'eau.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site inscrit dans un rayon de plus de 3 km autour de la zone de projet (incluant la prise d'eau et les secteurs concernés par le réseau de distribution).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à plus de 5 km : site SIC FR2500085 dit des "Récifs et Marais arrière littoraux du Cap Lévi à la Pointe de la Saire".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de zone classée dans un rayon de plus de 3 km autour de la zone de projet (incluant la prise d'eau et les secteurs concernés par le réseau de distribution).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit le prélèvement d'eau de mer à hauteur de 1000 m ³ /j à court terme, 4000 m ³ /j à moyen terme puis 7000 m ³ /j à long terme au droit de la prise d'eau déplacée d'une soixante de mètres un peu plus loin du trait de côte. Les impacts prévisibles sont négligeables sur le plan quantitatif au regard des volumes en cause (x2,5 à x4,5 le débit actuel selon le scénario).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant les travaux, il n'y a pas de matériaux excédentaires attendus dans des quantités significatives (réemploi favorisé).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les effets potentiels sur les biocénoses sont limités et essentiellement temporaires et liés à la phase de travaux (construction de la nouvelle prise d'eau et pose de canalisations (+/- 70 m). Le substrat concerné est constitué de sables fins, et d'enrochements existants ; il n'y a pas de biocénoses "sensibles" identifiées au droit de secteur (herbiers de laminaires...). En exploitation, la crépine évitera l'aspiration des espèces, et il n'y a pas d'effet supplémentaire attendu vis-à-vis de la situation actuelle.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble de la zone concernée par le projet est soumis au risque de submersion marine. Le puits de pompage est potentiellement submergé, mais cela n'entraîne pas de risques particuliers.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La prise d'eau de mer actuelle alimente un réseau de distribution d'eau de mer destiné à des activités en lien avec des produits de la mer (viviers). Sa qualité est contrôlée (bactériologie notamment). La plage de Collignon (baignade) est à proximité immédiate de la prise d'eau, mais à l'écart du rejet des eaux issues des activités (côté rade) : le profil de baignade ne met pas en cause un effet éventuel du rejet sur la qualité de la baignade.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En exploitation, il y aura à terme une augmentation des rejets issus des établissements industriels, mais dans des conditions analogues à celles actuelles lesquelles sont autorisées par arrêté préfectoral (rejet côté rade, contrôle qualitatif des rejets, convention de raccordement des industriels). L'ensemble des rejets d'ores et déjà est autorisé (AP Loi sur l'eau et ICPE).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>CF point précédent.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En exploitation, les principaux déchets générés correspondent aux algues prélevées au droit de la crépine. Il feront l'objet d'une gestion adaptée. il convient de préciser que le projet vise à en limiter l'accumulation autour de la prise d'eau.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NB : le projet est destiné à améliorer les conditions de desserte en eau de mer des activités économiques existantes en permettant leur développement et en prenant en compte les projets.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

cf. synthèse présentée en annexe 4d.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La mise en œuvre d'une étude d'impact n'apparaît pas pertinente (cf. synthèse présentée en annexe 4d).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 4b : coupe de principe de la prise d'eau actuelle et celle projetée Annexe 4c : plan général de l'organisation du réseau de distribution Annexe 4d : Synthèse de l'autoévaluation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Cherbourg-en-Cotentin

le,

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus